

OFFRE DE REMBOURSEMENT DIFFERE Du 13 janvier au 16 février 2025

MODALITES DE L'OFFRE

ContiTrade France (394 479 034 RCS Compiègne) octroie une offre de remboursement valable pour les clients particuliers ayant acheté, en une fois, entre le 13 janvier et le 16 février 2025, 2 ou 4 pneumatiques de marque Taurus (été, hiver et toutes saisons) tourisme, camionnette et 4x4 avec prestation de montage et équilibrage destinés à un même véhicule (ci-après les « Pneumatiques ») dans un point de vente participant à l'opération (liste des points de vente participants disponible sur www.bestdrive.fr).

L'Offre est limitée :

- **aux 1.000 premières demandes** de remboursement sur le site de l'opération (l'inscription finalisée par un dossier complet en ligne faisant foi). Informez-vous du nombre de participations restantes en temps réel en vous rendant sur le site www.promotions.bestdrive.fr (compteur en ligne)
- et à 2 demandes de remboursements par foyer (même nom et même adresse) pour les clients particuliers

MONTANT DU REMBOURSEMENT DIFFERE :

Le remboursement différé interviendra sous forme de bon d'achat (*) adressé par email

Paliers de remboursements par bon d'achat

	2 pneumatiques	4 pneumatiques
13 et 14 pouces	10€	20€
15 et 16 pouces	20€	40€
17 pouces et plus	40€	80€

(*) Bon d'achat valable 6 mois à partir de la date d'émission, utilisable dans l'ensemble du réseau BestDrive, sur tous les produits et services. La remise sera effectuée en caisse, en une seule fois, sur présentation du bon d'achat.

Il ne pourra être utilisé qu'un seul bon par facture, par véhicule. Le dit bon d'achat est non cumulable avec d'autres bons, offres, promotions ; non remboursable, non échangeable en tout ou partie contre un moyen de paiement, ni contre remise d'espèces. Aucun rendu de monnaie ne pourra être demandé.

MODALITES DE REMBOURSEMENT

Afin de bénéficier de votre remboursement, vous devez procéder avant le 2 mars 2025 minuit aux démarches suivantes :

- 1 / Connectez-vous sur le site de l'opération : www.promotions.bestdrive.fr
- 2 / Renseignez les champs mentionnés comme obligatoires
- 3 / Téléchargez un scan ou une photo de vos pièces justificatives : facture d'achat (*) et carte grise (**)

Attention : Si les documents téléchargés ne sont pas lisibles, votre demande sera jugée non-conforme et rejetée

(*) Votre facture d'achat doit être nominative et mentionner l'immatriculation du véhicule, le montage et l'équilibrage et doit faire apparaître :

- le nom et l'adresse du point de vente,
- la date de l'achat (qui doit être effectué pendant la période de l'opération indiquée ci-dessus),
- la marque, la référence (ex : 205/55R16), la quantité de pneumatique achetés
- et l'immatriculation du véhicule

(**) La carte grise doit être aux mêmes nom et numéro d'immatriculation que sur la facture.

Offre de remboursement différé uniquement par bon d'achat, limitée à une demande par carte grise et dans la limite de deux demandes par foyer valable dans les points de vente participant à l'offre entre le 13 janvier et le 16 février 2025.

Le traitement de votre participation sera effectué sous 72 heures ouvrées à compter de la réception de votre dossier et le remboursement sera effectué sous 72 heures ouvrées après validation de votre dossier de participation.

Toute demande incomplète ou envoyée après le 2 mars 2025 sera considérée comme nulle. Cette Offre est non cumulable avec d'autres promotions et/ou avantages en cours du Groupe Continental.

RECLAMATION

En cas de réclamation, pour quelques raisons que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice, dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter du 2 mars 2025 :

- à l'adresse postale suivante : ODR BestDrive Janvier-Février 2025 – Data-Gest N°BEDR25-03 8 Rue Antoine Bourdelle 75015 PARIS

- à l'adresse e-mail suivante : contact@promotions.bestdrive.fr ou directement via l'onglet « Contact » sur le site www.promotions.bestdrive.fr